Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261030-20261010-DE

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Référence
20261010

Objet de la délibération
Emploi agent restauration scolaire en contrat à durée déterminée

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
20/10/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 30/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 26 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné procuration : CHOPIN Éric donne pouvoir à AUGUIN Maryse, DOUCHET Mickaël donne pouvoir à PROUTEAU Sabrina, CHOPIN Mélina donne pouvoir à CHATELIER Franck et JOUBERT Malika donne pouvoir à BRENON Valérie

A été nommée secrétaire : RICHARD Emmanuel

Objet de la délibération : Emploi agent restauration scolaire en contrat à durée déterminée

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les besoins du service de restauration scolaire et notamment la nécessité d'assurer la surveillance des enfants durant la pause méridienne ;

Considérant que Madame Catherine DUPUIS exerce les fonctions d'agent de surveillance au restaurant scolaire depuis le 1er septembre 2021 ;

Considérant que Madame Catherine DUPUIS a informé la commune de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 2026 ;

Considérant son souhait de poursuivre son activité auprès des enfants dans le cadre d'un nouvel engagement contractuel ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public de restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement de Madame Catherine DUPUIS par contrat à durée déterminée à compter du **1er novembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027** ;
- **DE FIXER** la durée de travail à **2 heures par jour les jours de classe**, afin d'assurer les missions de surveillance de la pause méridienne au restaurant scolaire ;

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Révérend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261030-20261010-DE

- **DE PRÉCISER** que la rémunération sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** qu'à l'issue de cette période contractuelle, une réflexion sera menée sur l'organisation et les besoins en personnel du restaurant scolaire afin de déterminer les orientations à retenir pour les années suivantes ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : **www.telerecours.fr***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2026

Le secrétaire de séance
Emmanuel RICHARD

Le Maire
Maryse AUGUIN

MAIRIE DE St-REVEREND VENDEE

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Réverend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353